Image not found or type unknown

droit de garde en cas de déces

Par **angelnat76**, le **08/03/2013** à **09:10**

bonjour,
voila j'ais une petite fille de 2 ans et demi, je n'ais jamais vécu avec son père celui ci la reconnu il vient la voire de temps en temps il n'a jamais fait de demande de droit de visite au jaf ne paie pas de pension alimentaire, je vient d'apprendre que j'avait un gros probleme de santé et je m'inquiete pour ma fille si il devait m'arrivé quelque chose ou ira t-elle sachant que son père n'a pas de logement fixe (il vit a droite a gauche dans la famille ou chez des amis) il n'a pas de travail, un casier judiciaire chargé 6 mois de prison ferme a effectué pour cambriolage avec mise a l'épreuve de 2 ans et des problème d'alccol (il y a 8 mois il est monté en haut d'une grue en état d'ébriété et a refusé de descendre tant que je ne venait pas avec sa fille)je voudrait donc savoir si jamais il m'arrivait quelque chose aurait-il la garde de ma fille ou ira t-elle merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés